



à l'heure où une loi votée en première lecture, la Loi ELAN, comprend un article 18 qui institue un quota de 10% seulement de logements accessibles aux personnes handicapées, distinction entre les personnes physiques qui relève de l'article 225-1 du code pénal sur les critères de discrimination ;

LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS



à l'heure où le rapport du député Taquet préconise de verser autrement la Prestation de Compensation de Handicap dans l'objectif d'économiser sur ce poste et ne retient pas la possibilité de la mutualiser pour aider les projets d'habitat partagé ;



On comprend que l'embellie du progrès social sur l'inclusion des personnes handicapées dans la société Française vient de s'arrêter et pire, qu'elles sont désormais pointés du doigt comme une charge financière qui pénalise l'économie Française.



Oui, le contexte politique et social a changé de manière négative. Nous devons donc, vous et nous, plus que jamais, être vigilants pour défendre l'égalité des droits et la Liberté de choix de vie des personnes en situation de handicap.



NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER
à la première Handi-Parade
à Montpellier
Samedi 29 septembre à 14H00

Parcours : départ du Peyrou
Jusqu'à la place de La Comédie
Où auront lieu les prises de paroles
et un petit spectacle

Séparation prévue à 17H00

Auteur : Gabrielle HENRY

Le 10 juillet 2018